Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 32 (1918)

Heft: 1

Artikel: Un vitrail commémoratif de la famille de Gingins

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744771

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Und zu mehrer Gezeugnus und Gedächtnus solcher Unsserer Gnaden undt Erhebungen des Stands des Adels, haben wir Gedachten Hanss Fridenrich Menzinger, sein Alt Wappen und Cleinot, so mit namen ist Ein schwarzer Schilt, darin von Grundt aus, bei den undere Eckhen, und mit dem Spiz oben zwischen zwo Gelben oder Goldfarben Kugelen, Biss in die Mitte des Oberen Ende des Schilts gehenckt. Irzgemelter Gelber oder Goldfarber Spickhel in mitte darinn, mit dem Isen übersich ein Schwarzer Sträl Pfeil. Uff dem Schilt ein Stechhelmdecken, und darob mit Einer Königlichen Cron geziert, darauss für sich uffrechts erscheinent eines Moren gestalt ohne Füess und Bart in Engem glattem kleidt, oben umb den hals mit einem schmalen glatten gelben kragen und fornen uff, mit dem Gelben Spickhel, Kugelen undt Sträl, wie im Schildt, habendt umb sein haubt ein Schwarze und Gelbe Binden, hinden zusammen geknüpfft, mit hindersich fliegenden Enden, undt anstatt der Arm, vom Leib übersich auff zwey Puffhörner, die Mundlöcher oben von Einanderen kehrendt, undt Beyde überzwerch, In Drey gleiche theil abgetheilt, gegen die Mitleren gelb, und andere Schwarz sindt, Gnediglich verenderet, gezirrt und gebesseret, undt nun hinfüro anstatt des Beschlossenen Helms, Einen offenen Adelichen Thurniershelm zu führen, undt zu gebrauchen, mit Gnaden Zugelassen undt gegönt.

Durch einen 1614 datierten Scheibenriss des Hieronymus Vischer[1] erfahren wir, dass der Vater Hans Menzinger als Wappen nur den Pfeil, ohne die beiden Kugeln führte, wie wohl auch sein Sohn bis zum Jahre 1561. Als Notariatszeichen gebrauchte dieser den abwärts gekehrten Pfeil zwischen zwei Kugeln; aber ohne Schild und die Devise „virtus in arduo".

Q: Aug. Burckhardt, Scheibenriss mit Ahnentafel des Jakob Christof Menzinger von Basel. Schweiz. Archiv f. Heraldik 1905, S. 147 ff.

[Fortsetzung folgt].

Un vitrail commémoratif de la famille de Gingins,

par Fréd.-Th. Dubois.

(Avec Planche I).

Le 5 août 1911 mourait le dernier représentant d'une des plus anciennes et des plus illustres familles du Canton de Vaud: Albert-Louis-Henri de Gingins, né au château de Gingins le 26 juillet 1859. Pour commémorer le souvenir d'un nom si intimément lié, à travers les siècles, à l'histoire de ce village et du pays d'alentour, les dames de la famille désirèrent offrir un vitrail à l'église paroissiale de Gingins. L'exécution du carton de ce vitrail fut confiée au peintre héraldiste R. Münger de Berne. Le motif central représente un chevalier du XIIe siècle, un genou en terre, ses armes avec casque et cimier placées devant lui, et offrant pieusement l'effigie de son château à l'ange tutélaire de sa race, qui le bénit les mains étendues — une banderole porte l'antique devise de la famille: „Cum Deo omnia". Au dessous de ces figures deux noms en cartel rappellent le premier et le dernier représentant de la race: *Etienne* 1123 — *Albert* 1911. Ce fut, en effet, cet Etienne, seigneur de Divonne, qui au partage avec son

[1] Siehe Schweiz. Archiv für Heraldik 1905, Tafel XV.

ETIENNE·DE GINGINS·M·C·
ALBERT·DE GINGINS·MCMXI·
FO RTITU DO

frère du patrimoine familial choisit l'autre rive de la Versoix et vint y fonder la seigneurie de Gingins, dont il porta désormais le nom avec ses descendants.

Ces figures centrales sont encadrées d'une branche stylisée, supportant une série d'écus aux armes de quelques-unes des principales alliances de la famille de Gingins. Ce sont pour la période savoyarde: de Coucy, de Valpergue, de Challant, de Châtillon, de Crescherel, de Menthon, de Gruyère, de Greilly; pour la période bernoise: de Vuippens, d'Estavayer, de Praroman, Allaman, de Stein, d'Aubonne, de Blonay et de Diesbach; puis encore de Watteville, Tronchin, de Rovéréa et de Portes. Au sommet du vitrail figurent les armes de l'ordre de Citeaux, rappelant la fondation de l'abbaye cistercienne de Bonmont par les deux frères Etienne de Gingins et Vaucher de Divonne en 1128 et dont les descendants furent les avoués jusqu'à la Réforme. Le bas du vitrail est occupé par deux écus portant les différentes écartelures des Gingins-la-Sarraz.

Nous ne saurions mieux expliquer les armes de la maison de Gingins et leurs différentes écartelures, qu'en reproduisant ici une étude sur ce sujet composée vers 1750 par M. de Gingins de Moiry et dont la copie nous a été aimablement communiquée par M. Georges Favey, Juge fédéral, à Lausanne.

«Les armoiries de Gingins paraissent dès le XIVe siècle sans changement. Gingins portait *d'argent au lion de sable, l'écu semé de billettes du même;* pour devise: *Cum Deo omnia;* pour cri de guerre: *Fortitudo.* Plus tard l'écusson fut timbré d'un heaume d'argent tarré de front, à 7 vues, à barreaux tranchés, surmonté d'un bourrelet d'argent et de sable d'où naissent des lambrequins de même et couronné d'une couronne cerclée d'or à deux traits d'argent, émaillée et entourée d'un bracelet de perles; le tout sommé d'un lion naissant de sable tourné à senestre. Pour supports: deux lions. Cet écusson simple est exactement celui du duché du Chablais, tels que l'écartèllent les princes de la maison de Savoie.»

«Lors du mariage de Jacques de Gingins avec Aimonnette de Joinville, en 1374, Amédée VII comte de Savoie permit d'écarteler les armes de Gingins et de Joinville. Ces dernières sont *d'azur à six broyes d'or liées d'argent, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules;* elles sont surmontées d'une couronne de baron sommées d'un cygne naturel éployé à senestre; pour supports, deux lévriers. En écartelant leurs armes avec celles des de Joinville, les de Gingins prirent les deux cimiers, tous deux tournés à senestre; comme supports, ils conservèrent à senestre le lion de Gingins en plaçant à dextre le lévrier de Joinville.»

«Au château de Gingins, on voit sur une cheminée les armes simples de Gingins, accompagnées de la devise et du cri de guerre, avec la date 1441; sur une autre cheminée, on voit avec la même date, l'écu écartelé de Gingins et Joinville avec tous les attributs. On a retrouvé au château de Divonne, détruit en 1536, un fragment de marbre blanc que le comte de Divonne (père de celui, qui vivait en 1750) fit envoyer à Eclépens où il fut placé dans la voûte au Château-dessus; les armes y sont écartelées au 1 et 4 de Gingins, aux 2 et 3 de Joinville. On retrouve les mêmes armes écartelées dans l'église de Gex, dans

la chapelle du château de Divonne, dans l'église de Montreux, au château du Châtelard avec la date de 1501, en plusieurs endroits du château de La Sarraz. Elle figurent ainsi sur le sceau de Marguerite de Gingins, abesse de Bonlieu en 1460.»

«Lorsque François de Gingins devint seigneur de La Sarraz en 1542 par son mariage avec Clauda de Gilliers, veuve de Michel Mangerot, il dut, à teneur du testament de ce dernier, prendre les armes de La Sarraz. Celles-ci étaient: palé de six pièces d'argent et d'azur au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or en fasce (un sceau de 1344 porte trois motettes), surmontées d'une couronne de baron, sommée d'un ange d'or en fasce, et pour tenants deux anges. Tout en conservant le nom de Gingins, François garda les armes écartelées Gingins et Joinville, en plaçant La Sarraz sur le tout, comme si ces dernières étaient ses armes propres, et les autres des armes d'adoption; il garda les trois cimiers: à senestre le lion de Gingins tourné à dextre — à dextre le cygne de Joinville — au centre, l'ange de La Sarraz. Comme tenants, il plaça à senestre l'ange de La Sarraz, à dextre le lion de Gingins. Comme livrées il garda les couleurs rouge et jaune de La Sarraz.»

«Les descendants firent de même, en adoptant souvent comme petit sceau les armes de La Sarraz simples.»

«Sur une porte du château de La Sarraz, une sculpture datant de 1595 et faite sur ordre de Joseph de Gingins, représente trois écussons; celui du sommet est parti: au 1er coupé de Gingins et Joinville, au 2e de La Sarraz; en dessous à gauche, l'écusson est écartelé au 1er et 4e de La Sarraz, au 2e de Joinville, au 3e de Gingins; à droite, l'écusson de Barbe de Stein. Le tout a comme cimier l'ange de La Sarraz, comme tenants, à senestre de lévrier de Joinville, à dextre le lion de Gingins.»

«Après le partage qui suivit le décès de Joseph de Gingins en 1623, les branches cadettes d'Orny et d'Eclépens, prirent les armes de La Sarraz, mais en raison de leur qualité de cadettes, elles les portèrent dans l'écartelure en mettant leurs armes propres de Gingins sur le tout, soit aux 1 et 4 Joinville, aux 2 et 3 La Sarraz, sur le tout Gingins. Comme cimier: à senestre le cygne de Joinville tourné à dextre — à dextre l'ange de La Sarraz tourné à senestre — au centre le lion de Gingins tourné à senestre. Supports: à senestre le lion de Gingins, à dextre le lévrier de Joinville.»

«La branche aînée de Gingins, issue de Jacques, seigneur de Divonne et Gingins, éteinte avec Salomon en 1659, n'étant point tenue par le testament de Michel Mangerot, garda les armes écartelées Gingins et Joinville, avec les deux cimiers et les deux supports.»

«Michel Cathelin, fils puiné de François de Gingins, seigneur de La Sarraz, porta La Sarraz simple ou sur écartelure de Gingins et Joinville; il abandonna plus tard les armes de La Sarraz pour ne conserver, comme la branche aînée que Gingins et Joinville écartelés.»

«A la fin du XVIIe siècle, on vit disparaître peu à peu les armes écartelées; la branche de Gingins La Sarraz garda dans ses sceaux l'écu aux armes simples

de Gingins, mais conserva toujours les livrées rouges et jaune de La Sarraz. Cela vint de ce que Joseph de Gingins d'Orny ayant fait faire, on ne sait dans quel but, un cachet aux armes simples de Gingins, ses fils l'imitèrent et les autres suivirent le même exemple, malgré le disparate entre les armes et les livrées.»

«Au moment où fut dressé par ordre souverain l'Armorial de la Chancellerie de Berne, Frédéric de Gingins d'Orny, ancien bailli de Moudon, se trouvait à Berne; on lui demanda les armes de la famille; il remit celles de Gingins simple figurant sur le petit cachet qu'il avait sur lui; ce fut ainsi que les armes de Gingins figurèrent dans l'Armorial.»

«En 1731, des différent surgirent au sujet des titres de noblesse et des armoiries; il fut décidé à cette occasion que les familles devraient s'en tenir aux armes telles qu'elles figuraient dans l'Armorial de la Chancellerie, et qu'à l'avenir, sous peine de 100 louis d'or, toutes armes écartelées seraient défendues, effacées et biffées partout où elles ne seraient pas conformes à l'Armorial, on ne fit d'exception que pour les armes figurant sur les tombeaux ou sur des actes publics.»

«A ce moment, des armes écartelées de Gingins se trouvaient figurées en nombre d'endroits aux châteaux de Gingins, de La Sarraz, du Châtelard, d'Orny, d'Eclépens; la plupart des sceaux étaient écartelés.»

«Les baillis ayant reçu l'ordre de faire exécuter les dispositions de l'ordonnance, le bailli Imhof de Romainmôtier parla de la chose à Victor de Gingins, seigneur d'Orny, membre du Conseil souverain, qui avait assisté à la délibération de 1731 sans songer à défendre ses armes écartelées. Le seigneur d'Orny représenta au bailli que l'arrêt ne pouvait concerner que les familles de nouvelle noblesse, qui, à la faveur d'un diplôme émanant d'un prince étranger avaient paru tout à coup avec des armes écartelées, mais non à la maison de Gingins qui depuis quatre siècles portait ses armes écartelées. Il déclare donc que les armes resteraient écartelées partout où elles se trouvaient et qu'on n'y toucherait que par ordre souverain. Cependant par respect pour l'arrêt, et pour ne pas renouveler cette tumultueuse affaire, Victor de Gingins consentait à user des armes simples, tout en ajoutant qu'on pourrait aisément agir autrement, pour peu qu'on en fut tenté, vu la manière et l'occasion dans laquelle le prétendu modèle de l'armorial avait été fourni par son père. Le bailli n'insista pas, et les armes écartelées restèrent.»

«Tout en se servant désormais de cachets aux armes de Gingins simples, les membres de la famille conservèrent les cimiers couronnés de Gingins, Joinville et La Sarraz et comme supports le lion de Gingins et le lévrier de Joinville.»